

Règlement

PRIX LITTÉRAIRE DU MIDI

1 - Objet et nature du PRIX

La société GROUPE LA DEPECHE DU MIDI, (« la Société Organisatrice »), Société anonyme au capital de 3.577.010 euros enregistrée au R.C.S. de TOULOUSE sous le numéro 570 804 542, dont le siège social est situé Avenue Jean BAYLET 31100 TOULOUSE, organise un prix littéraire désigné sous la dénomination :

« Le PRIX MIDI, ma région, mes envies »

2 - Conditions

Le Prix est ouvert à toute personne majeure, écrivant en français.

Il est exclusivement réservé aux éditeurs de romans dont l'intrigue se déroule dans la région Occitanie.

Les romans en compétition doivent avoir été publiés dans l'année qui précède le Prix, jusqu'à l'année en cours c'est-à-dire : **à partir de la rentrée littéraire du mois d'août 2019 jusqu'au mois de Mars 2020.**

Le lauréat aura l'honneur de voir des extraits du roman publiés, dans l'édition d'été du magazine MIDI des mois de Juillet et Août 2020.

3 -Envoi des romans

La sélection est ouverte aux envois spontanés des éditeurs (les auteurs ne pourront y participer que par l'intermédiaire de leur éditeur). Les romans seront demandés en 5 exemplaires, qui circuleront parmi les membres du jury :

– Les romans reçus **avant** le 31 Mars 2020 participeront à l'édition de 2020.

– Les romans reçus **après** le 31 Mars 2020 participeront à l'édition de 2021.

Les romans doivent être adressés à l'adresse suivante :

– **GROUPE LA DEPECHE DU MIDI, Jury « PRIX MIDI, ma région, mes envies » Avenue Jean Baylet 31100 TOULOUSE.**

Les envois se feront par la poste au frais des éditeurs (expédition normale).

Pour tous renseignements et/ou difficultés de tous ordres, adressez vos questions ou vos demandes aux adresses suivantes :

sebastien.dubos@ladepeche.fr

alexandre.ferrer@ladepechenews.com

A réception, chaque roman sera remis au jury pour lecture.

4 - Jury

Les romans sont sélectionnés par un jury composé de 5 membres, journalistes du groupe LA DEPECHE DU MIDI.

Le nombre de membres et leur qualité pourra évoluer selon les circonstances sans que la validité du Prix puisse être remise en cause ni qu'il soit obligatoire de prévenir les candidats.

Chaque année, une présidence d'honneur du monde littéraire sera désignée et se réserve le droit de participer à la délibération.

Composition du jury :

- Président d'honneur du prix
- 5 membres journalistes du GROUPE DEPECHE DU MIDI.

Modalités de désignation du lauréat :

Chaque membre du jury exprimera son ressenti et son choix spontané aux autres membres du jury, un vote sera organisé à l'unanimité.

5 - Sélection des romans

- Date de sélection : entre le 15 et 29 avril 2020.
- Information de l'éditeur : L'éditeur sera contacté à l'issue des délibérations du jury.
Pour les autres, le fait de ne pas avoir été contacté par l'organisateur indiquera qu'ils n'ont pas été retenus.

Ni la sélection, ni les délibérations ne seront explicités.

Le lauréat sera annoncé dans l'édition du Dimanche 17 mai 2020 du Magazine MIDI.

6 - Nature du Prix MIDI.

Le lauréat verra des extraits du roman sélectionné publiés dans le Magazine MIDI sous forme d'épisodes, qui apparaîtra durant l'édition de l'été du MAGAZINE MIDI des mois de Juillet et Aout 2020.

Les éditeurs ayant envoyés les romans s'engagent à recevoir expressément l'accord écrit des auteurs concernés.

7- Remise des prix

Les informations relatives à la remise du prix (la date exacte, le lieu et l'horaire) seront précisées ultérieurement par l'Organisateur et annoncé dans le MAGAZINE MIDI.

La présence du lauréat, qui sera personnellement avisé à l'avance, est vivement souhaitée. Le lauréat recevra un prix seulement s'il est présent. Le lauréat assumera les frais de déplacement pour recevoir son titre.

8 - Engagements des éditeurs.

L'éditeur expéditeur du roman s'engage dès qu'il est averti de la sélection du roman envoyé comme lauréat, adressera dans les 5 jours ouvrés la version numérique du roman sous format Pdf modifiable ou Word modifiable également aux adresses email suivantes :

sebastien.dubos@ladepeche.fr

alexandre.ferrer@ladepechenews.com

Les participants au prix qui souhaiteraient se désister devront le faire par mail aux adresses suivantes :

sebastien.dubos@ladepeche.fr

alexandre.ferrer@ladepechenews.com

« Je soussigné Nom.....Prénom....., auteur du roman (envoyé par l'éditeur.....), dont le titre est :..... déclare renoncer à participer au « **PRIX MIDI, ma région, mes envies** »

Seules les coordonnées de l'auteur et celles de l'éditeur expéditeur seront recueillies par l'organisateur dans un fichier informatisé auquel lui seul aura accès jusqu'à la clôture du concours.

9 - RESPONSABILITE-GARANTIES

Les participants s'engagent expressément à respecter les décisions du jury. L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement si des contraintes extérieures justifiées l'y obligent.

Si pour une raison quelconque le prix venait à être annulé, la responsabilité du GROUPE LA DEPECHE DU MIDI comme celle de l'organisateur ne pourront être engagées.

Toute réclamation est traitée par l'Organisateur, dont les décisions seront prises en dernier ressort. L'Organisateur ne peut être tenu responsable pour tout dommage de toute nature (personnel, physique, matériel, économique, financier ou autre) naissant à l'occasion de la participation du candidat.

L'Organisateur se réserve, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait, le droit :

- de modifier ou d'annuler le prix s'il considère que les circonstances le nécessitent, ou encore en cas de difficulté technique,
- de prolonger dans tous les cas, la période de participation et de reporter toute date et/ou heure annoncée,
- d'exclure ou de disqualifier, temporairement ou définitivement, tout participant qui empêcherait le bon déroulement du prix ou qui commettrait une fraude ou une tentative de fraude.

Les données personnelles fournies par les participants pourront être traitées informatiquement. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant en envoyant un courrier à l'adresse suivante :

GROUPE LA DEPECHE DU MIDI, AVENUE JEAN BAYLET 31100 TOULOUSE.

En participant au prix littéraire « **Le PRIX MIDI, ma région, mes envies** », le candidat accepte le présent règlement.

10 - Litiges - Tribunal compétent

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation du présent règlement sera tranchée par l'organisateur. Il ne sera répondu à aucune démarche écrite ou verbale relative à la sélection ou sur le lauréat désigné par le jury, le choix de ce dernier étant souverain.

Le présent concours est soumis à la législation française et tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la Cour d'appel de Toulouse sauf dispositions d'ordre public contraires.

Fait le _____ à Toulouse.